

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
C.C.A.S.

Séance du 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à 19 heures et 30 minutes, le CCAS de Plaudren s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Présidente, en session ordinaire, l'ordre du jour a été transmis aux membres le 18 janvier 2022.

Présents : Mmes LE LUHERNE Nathalie, GEORGES Régine, GURTLER Christine, ROCHER Gwladys, OFFRET Maryse, PASCO Marie-Dominique, THOMAS Annick

Absents excusés : EVENO Joëlle (ayant donnée pouvoir à GEORGES Régine), LE BARBIER Manuela, FERIR Michaël, LORIC Martine

Secrétaire : ROCHER Gwladys

Votants : 8

L'appel est effectué et le quorum est constaté.

Le PV de la séance du 18 novembre 2021 est adopté (1 abstention et 7 pour)

N° 2022 CCAS 01-001- ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Madame la Présidente indique que suite à une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables émanant de la trésorerie de Vannes Ménimur, il est proposé d'admettre en non-valeur le titre suivant :

Référence :

T-10 pour 0.80 € (année 2016)

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** la présente admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document afférent au dossier

QUESTIONS DIVERSES

Les prochains conseils d'administration du CCAS auront lieu :

- le jeudi 24 février à 19h00
- le jeudi 31 mars à 19h00

Fin de séance à 21h30.

La Présidente du CCAS de PLAUDREN,
Nathalie LE LUHERNE

